|  |
| --- |
| POINT 7.A DE L’ORDRE DU JOUR PROVISOIRE |
| **Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente** |
| Dix-septième session, Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Rabat, Royaume du Maroc – du 28 novembre au 3 décembre 2022) |

|  |
| --- |
| **Résumé**  Le présent document comprend les recommandations de l’Organe d’évaluation concernant les candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente (partie A) et une série de projets de décision pour considération par le Comité (partie B). Un aperçu des dossiers de 2022 et les méthodes de travail de l’Organe d’évaluation sont présentés dans le document [LHE/22/17.COM/7](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-17.COM-7-FR.docx).  **Décisions requises :** paragraphe 3 |

1. **Recommandations**
2. L’Organe d’évaluation recommande au Comité d’inscrire les éléments suivants sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente :

| **Projet  de décision** | **État soumissionnaire** | **Candidature** | **Dossier n°** |
| --- | --- | --- | --- |
| [17.COM 7.a.1](#_DRAFT_DECISION_17.COM) | Chili | La poterie de Quinchamalí et Santa Cruz de Cuca | [01847](https://ich.unesco.org/fr/7a-urgent-safeguarding-list-01280#7.a.1) |
| [17.COM 7.a.2](#_DRAFT_DECISION_17.COM_1) | Türkiye | Le travail traditionnel de la pierre d’Ahlat | [00655](https://ich.unesco.org/fr/7a-urgent-safeguarding-list-01280#7.a.2) |
| [17.COM 7.a.3](#_DRAFT_DECISION_17.COM_2) | Viet Nam | L’art de la poterie du peuple Chăm | [01574](https://ich.unesco.org/fr/7a-urgent-safeguarding-list-01280#7.a.3) |

1. L’Organe d’évaluation recommande au Comité d’inscrire l’élément suivant sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et d’approuver la demande d’assistance internationale suivante pour la mise en œuvre du plan de sauvegarde :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Projet  de décision** | **État soumissionnaire** | **Candidature** | **Montant demandé** | **Dossier n°** |
| [17.COM 7.a.4](#_DRAFT_DECISION_17.COM_3) | Albanie | La xhubleta, savoir-faire, artisanat et formes d’utilisation | 91 092 dollars des États-Unis | [01880](https://ich.unesco.org/fr/7a-urgent-safeguarding-list-01280#7.a.4)  [01948](https://ich.unesco.org/fr/7d-international-assistance-01284) |

1. **Projets de décision**
2. Le Comité souhaitera peut-être adopter les décisions suivantes :

## PROJET DE DÉCISION 17.COM 7.a.1

Le Comité

* 1. Prend note que le Chili a proposé la candidature de **la poterie de Quinchamalí et Santa Cruz de Cuca** (no 01847) pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente :

La poterie de Quinchamalí et Santa Cruz de Cuca est représentative de la tradition culturelle métisse du centre du Chili. Elle se caractérise par les pièces noires fonctionnelles et décoratives portant des motifs blancs, fabriquées à l’aide de techniques qui perdurent depuis des siècles. Les pièces fonctionnelles incluent des pots, des fontaines et de la vaisselle. Les pièces décoratives sont des figurines évoquant le monde rural et des personnages locaux (parmi lesquels la *guitarrera*, la paysanne guitariste). Les potières vendent leurs créations chez elles, sur les étals locaux, sur le marché de Chillán et à l’occasion de foires artisanales, ou bien en passant par des intermédiaires. Les femmes détiennent les connaissances et les pratiques associées à la poterie, formant des lignées de femmes qui se distinguent par leurs styles respectifs. Source d’autonomie sociale et économique, cette pratique montre que les femmes n’occupent pas un rôle subordonné par rapport aux hommes. La viabilité de l’élément est toutefois menacée par des facteurs démographiques et environnementaux, ainsi que par la précarité des contextes sociaux. À mesure que les jeunes s’installent dans les zones urbaines, les occasions de transmission sont de plus en plus rares. L’accès aux matières premières est aussi de plus en plus difficile, en raison de l’appauvrissement de la biodiversité et de la dégradation de sols. Par ailleurs, l’absence de réglementation favorise l’appropriation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux connaissances liées à la poterie, et l’utilisation à but lucratif de ces connaissances par des designers ou des artistes qui ne partagent pas leurs bénéfices avec les praticiennes.

* 1. Considère que, d’après les informations contenues dans le dossier, la candidature satisfait aux critères d’inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente comme suit :

U.1 : L’élément inclut les savoir-faire artisanaux utilisés lors de la création de pièces de poterie noires aux accents blancs. La production regroupe différentes étapes, de l’approvisionnement en matières premières (argile) à la finalisation des produits, en passant par leur production. Les femmes sont les détentrices des connaissances et des pratiques associées à l’élément. Elles transmettent les connaissances et savoir-faire à leurs filles et aux autres femmes de la famille et du quartier qui apprennent en observant et effectuant les tâches. Elles transmettent également l’élément lors d’ateliers organisés par l’école de Quinchamalí durant lesquels certaines potières collaborent et contribuent à la transmission des techniques et savoir-faire liés à la poterie aux enfants qui étudient dans cette école. Le processus de fabrication encourage la cohésion sociale dans la ville et favorise les relations sociales tout en mettant en avant le rôle important des femmes dans la culture populaire.

U.2 : Le dossier fait mention des différentes menaces pesant sur l’élément et décrit, en particulier, trois facteurs de risque justifiant la sauvegarde urgente de l’élément : les risques démographiques, environnementaux et sociaux. Dans les deux villages où l’élément est pratiqué, l’âge moyen des potières est de 59 ans. Dans dix ans, il n’y aura plus que 12 potières actives âgées de moins de 60 ans. Les jeunes quittent la campagne pour la ville, ce qui a un impact sur la transmission de l’élément aux prochaines générations. La migration de la campagne vers la ville a eu également un impact négatif sur la fabrication de poteries qui n’est plus considérée comme un emploi viable pour les jeunes femmes. Du côté des menaces environnementales, la prolifération des forêts de pins et d’eucalyptus fournissant du bois de construction destiné à l’exportation a affecté l’agriculture et l’accès aux matières premières permettant de fabriquer les poteries. Par exemple, l’approvisionnement en pierres à polir dont les potières ont besoin pour créer leurs pièces a été affecté. Enfin, concernant la menace sociale, l’absence de réglementation relative à la propriété intellectuelle liée à la poterie pousse des designers ou des artistes à utiliser l’élément dans un but lucratif, sans en partager les bénéfices avec les praticiennes.

U.3 : Le plan de sauvegarde proposé s’articule autour de deux grands axes : (a) sauvegarder l’élément à travers des mesures pertinentes au regard de la trajectoire culturelle de la communauté, visant à réduire les facteurs de risque qui menacent la continuité et la viabilité de l’élément ainsi qu’à garantir sa viabilité et sa promotion aux niveaux local et national ; et (b) coordonner les efforts de l’État avec ceux de la communauté des potières et d’autres acteurs locaux. Le plan présente sept objectifs principaux qui permettraient, entre autres, de garantir l’accès aux matières premières et la sauvegarde de l’écosystème. Les activités principales, ainsi que les détails du calendrier et du budget de la mise en œuvre, sont dans le dossier. Le plan de sauvegarde a été mis au point avec l’aide des communautés et intègre des engagements spécifiques des communautés et des institutions impliquées dans les mesures de sauvegarde.

U.4 : Le dossier présente les différentes étapes de la préparation du dossier de candidature, dont les réunions et les ateliers avec les communautés concernées. Suite à l’accord du groupe d’artisanes de soumettre une candidature pour l’élément, des réunions communautaires ont été organisées en décembre 2017 et août 2018 afin d’élaborer le plan de sauvegarde et de réaliser une vidéo. En mars 2019, 54 membres de ces communautés se sont réunis dans le cadre d’un atelier de transfert des connaissances au sujet du processus de candidature et ont décidé de créer une équipe de suivi de la candidature, en coopération avec la communauté et l’école de Quinchamalí et avec le soutien de fonctionnaires locaux et ministériels. Plusieurs autres réunions ont été organisées afin de discuter du plan de sauvegarde et valider le dossier de candidature. Cinquante-neuf artisanes ont clairement donné leur consentement et leur approbation concernant cette candidature.

U.5 : L’élément est inscrit à l’Inventaire du patrimoine culturel immatériel du Chili, qui est tenu et mis à jour par le Ministère de la culture, des arts et du patrimoine. L’élément a été inscrit à l’Inventaire le 21 décembre 2017. L’Inventaire est mis à jour tous les trois ans. Pour mettre à jour l’Inventaire, il faut mener une évaluation collaborative et établir un diagnostic. Ce diagnostic est effectué par une équipe de recherche interdisciplinaire en collaboration avec l’équipe de suivi, des membres des équipes nationales et régionales dédiées au patrimoine culturel immatériel et des représentants de la communauté elle-même.

* 1. Décide d’inscrire **la** **poterie de Quinchamalí et Santa Cruz de Cuca** sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
  2. Encourage l’État partie à tenir compte des conséquences environnementales découlant de la pratique de l’élément et à mettre en place des mesures de sauvegarde ayant pour objectif de limiter les effets de la pollution et son impact sur la santé et le bien-être des communautés.

## PROJET DE DÉCISION 17.COM 7.a.2

Le Comité

* 1. Prend note que la Türkiye a proposé la candidature **du** **travail traditionnel de la pierre d’Ahlat** (n° 00655) pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente :

Le travail traditionnel de la pierre d’Ahlat englobe les connaissances, les méthodes, les savoir-faire et la compréhension esthétique concernant l’extraction de la pierre volcanique d’Ahlat, le façonnage et la gravure des pierres et leur utilisation pour construire des structures et créer des ouvrages. La pierre d’Ahlat est une roche volcanique extraite par des mineurs au pied du Mont Nemrut, en Türkiye. La pierre extraite est ensuite taillée, façonnée, puis gravée par les sculpteurs sur pierre à l’aide d’outils manuels. La gravure des pierres d’Ahlat recourt aux techniques de grattage, de sculpture en saillie et de ciselure, pour généralement représenter des motifs organiques et géométriques ou des lettres. La construction d’une structure en pierre d’Ahlat requiert des techniques et des connaissances spécifiques. Le calendrier populaire et les connaissances traditionnelles relatives à la nature jouent un rôle important dans l’extraction de la pierre par les mineurs, mais aussi dans les travaux de construction. Outre les ouvrages architecturaux tels que les maisons, les mosquées, les mausolées et les ponts, les pierres sont également utilisées pour les pierres tombales, les inscriptions et les fontaines, entre autres. La pratique se transmet de génération en génération depuis plusieurs siècles, mais sa viabilité est gravement menacée depuis quelques décennies, notamment par les changements démographiques (difficulté à trouver de nouveaux apprentis en raison du déclin de la population et de l’exode vers les grandes villes) et par l’utilisation généralisée des techniques et matériaux de construction modernes dans la région.

* 1. Considère que, d’après les informations contenues dans le dossier, la candidature satisfait aux critères d’inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente comme suit :

U.1 : Le travail traditionnel de la pierre d’Ahlat comprend les connaissances, les méthodes, les compétences et la compréhension esthétique autour de l’extraction de la pierre volcanique d’Ahlat, ainsi que le façonnage et la gravure de la pierre. Il comprend aussi la construction de structures et la création d’ouvrages. Ses détenteurs et praticiens sont des mineurs de pierre, des sculpteurs sur pierre, des tailleurs de pierre et des dessinateurs de motifs. Les universitaires, experts de musée et chercheurs impliqués dans les efforts de restauration et de conservation ont joué un rôle important dans la revitalisation de l’élément. L’élément est principalement pratiqué par des hommes, mais des femmes sont impliquées dans la gestion des carrières ou la création de motifs. Les connaissances et savoir-faire sont transmis par les maîtres aux élèves, par les parents à leurs enfants, et aussi grâce à des cours professionnels organisés par des administrations et institutions. L’élément, qui est une part importante de l’identité et de l’image de la ville, joue un rôle primordial dans la préservation de l’identité culturelle et sociale d’Ahlat, fortement liée à la vie de famille des membres de la communauté.

U.2 : Le dossier de candidature donne une explication claire du besoin de sauvegarde urgente de l’élément. Un classement des menaces, basé sur un code couleur, a été mis au point afin de catégoriser les menaces et risques potentiels qui pourraient mettre en danger la sauvegarde et la viabilité de l’élément. Plusieurs menaces ont été identifiées et classées selon ce code couleur : « code rouge », « code orange » et « code jaune », par ordre décroissant de gravité. Les menaces principales, celles de code rouge, comprennent : (a) les changements démographiques, principalement le déclin de la population et l’exode rural des jeunes ; (b) les changements socio-économiques, particulièrement l’évolution rapide de l’économie et des habitudes locales de consommation ; et (c) l’interruption de la relation maître à apprenti.

U.3 : Le dossier de candidature fournit des informations sur les activités de sauvegarde, passées et présentes, telles que la formation de nouveaux maîtres, la recherche, la réalisation de documentaires et les efforts de promotion afin de sensibiliser davantage à l’élément. En plus des efforts entrepris par les communautés concernées, les institutions publiques et les administrations locales ont déployé de nombreux efforts de sauvegarde au cours des dernières décennies. Le Plan d’action pour la sauvegarde de l’élément a été établi avec la participation active d’institutions publiques, des ONG concernées, d’universitaires, de détenteurs et de praticiens. Ce plan définit cinq objectifs, qui incluent le besoin de prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre les changements économiques et sociaux qui menacent la viabilité de l’élément et afin d’assurer la continuité de la transmission des connaissances et des savoir-faire, entre autres. Les activités principales liées aux cinq objectifs sont expliquées dans le dossier. Le dossier présente aussi un calendrier et un budget détaillé pour les activités proposées. Un Conseil de suivi et d’évaluation sera mis en place composé de représentants des entités gouvernementales et des communautés, groupes et individus concernés.

U.4 : Un groupe de travail composé de praticiens de l’élément, d’experts du patrimoine culturel immatériel, de représentants d’ONG, du gouvernorat du district d’Ahlat et de la municipalité d’Ahlat a été constitué en 2019 afin de travailler sur la candidature proposée. Le groupe de travail a rencontré des détenteurs et praticiens de l’élément afin d’identifier les menaces et de déterminer les mesures de sauvegarde possibles. Le rapport du groupe de travail a été transmis par courrier électronique aux communautés concernées, qui ont également pris part aux réunions en ligne et ont aidé à rédiger le dossier. La version finale du dossier a été approuvée par tous les participants à la réunion en ligne de préparation et de rédaction du dossier sur le travail traditionnel de la pierre d’Ahlat qui s’est tenue le 25 février 2021. Les lettres de consentement prouvent l’engagement de diverses parties prenantes (des détenteurs et praticiens ainsi que des entités gouvernementales locales et des ONG) à sauvegarder l’élément.

U.5 : L’élément est inscrit à l’Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de la Türkiye (Inventaire national du PCI) qui est tenu par la Direction générale de la recherche et de la formation, relevant du Ministère de la culture et du tourisme, la Commission d’évaluation du PCI et les conseils locaux du PCI. Les inventaires sont mis à jour au moins une fois par an, si les conseils locaux du PCI en font la demande. Dans certains cas, l’Inventaire national peut être révisé et mis à jour deux ou trois fois par an. Les inventaires se basent sur une approche participative qui implique les communautés concernées. Les détenteurs, les praticiens, les experts, les institutions et les ONG participent à l’élaboration des inventaires par le biais des conseils locaux du PCI.

* 1. Décide d’inscrire **le travail traditionnel de la pierre d’Ahlat** sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
  2. Félicite l’État partie d’avoir proposé un élément qui illustre les liens étroits entre la conservation du patrimoine culturel matériel et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

## PROJET DE DÉCISION 17.COM 7.a.3

Le Comité

* 1. Prend note que le Viet Nam a proposé la candidature de **l’art de la poterie du peuple Chăm** (n° 01574) pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente :

Les poteries chăms sont principalement des ustensiles ménagers, des objets de culte et des œuvres d’art, notamment des jarres, des pots, des plateaux et des vases. Fabriquées par les femmes, elles sont considérées comme une manifestation de leur créativité individuelle basée sur les connaissances transmises au sein de la communauté. Au lieu d’utiliser un tour de potier, les femmes tournent autour de la pièce pour lui donner sa forme. Les poteries ne sont pas vernies mais cuites à ciel ouvert dans un feu de bois et de paille à une température d’environ 800 °C pendant sept à huit heures. Les matières premières (argile, sable, eau, bois et paille) proviennent de sources locales, et la transmission des connaissances et savoir-faire se fait au sein des familles, de génération en génération, par la pratique. La pratique est un moyen pour les femmes d’échanger et d’interagir les unes avec les autres dans le cadre d’activités productives et sociales. C’est aussi un métier qu’elles transmettent à leurs enfants, renforçant ainsi le rôle des femmes dans la société. C’est aussi une source de revenus qui permet de préserver les usages, les coutumes et les identités culturelles du peuple chăm au Viet Nam. Toutefois, malgré d’importants efforts de sauvegarde, la viabilité de cet art est encore en péril pour plusieurs raisons, parmi lesquelles les répercussions de l’urbanisation sur l’accès aux matières premières, l’adaptation insuffisante à l’économie de marché et le désintérêt des jeunes.

* 1. Considère que, d’après les informations contenues dans le dossier, la candidature satisfait aux critères d’inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente comme suit :

U.1 : L’élément inclut les techniques traditionnelles de préparation et de fabrication de poteries chăms à la main et à l’aide d’outils simples. Les détentrices et praticiennes sont principalement des femmes du peuple chăm. Les connaissances et savoir-faire associés à l’élément sont transmis au sein des familles et des communautés. La transmission se fait par le biais de récits et grâce à la pratique quotidienne. L’élément inclut les échanges et les interactions entre les praticiennes lors de leurs activités productives et sociales et renforce le rôle des femmes dans la société chăm moderne. L’élément est lié à l’art du spectacle populaire, aux coutumes, aux pratiques, aux croyances et aux festivals, et notamment aux cérémonies dédiées à l’ancêtre de l’artisanat de la poterie Chăm. L’élément contribue à maintenir l’identité culturelle Chăm en Asie du Sud-Est.

U.2 : Le dossier explique qu’il y a actuellement peu d’artisanes, praticiennes et apprenties dans les villages concernés. Malgré de nombreux efforts de sauvegarde, la viabilité de l’élément est encore en péril à cause de plusieurs menaces. Ces menaces comprennent l’urbanisation, qui a modifié les espaces dédiés à l’artisanat dans les villages et a eu d’importantes répercussions sur la disponibilité des matières premières, le coût élevé des matières premières, l’âge avancé des artisanes qualifiées, la réticence des jeunes générations à apprendre l’artisanat, le manque de diversification des produits, et les effets de la pandémie de COVID-19.

U.3 : Le dossier présente en détail le plan de sauvegarde de l’élément qui sera déployé sur une période de quatre ans (2023-2026). Les objectifs, activités spécifiques et résultats attendus de chaque année sont clairement détaillés dans le dossier. Les activités de sauvegarde proposées ont pour objectif de relever les défis présentés dans la section U.2 et incluent la formation, la documentation, la lutte contre les problèmes relatifs aux matières premières et la création de moyens de subsistance durables pour les praticiennes. Le dossier fournit aussi un calendrier et un budget détaillés.

U.4 : La communauté, les groupes et les individus concernés ont pris part au processus de candidature en fournissant des informations et en contribuant à l’inventaire. Plusieurs membres de la communauté ont participé en filmant et en photographiant la fabrication des poteries et le culte rendu à l’ancêtre détenteur de cette pratique. De plus, 354 artisanes ont donné leur consentement libre, préalable et informé à la candidature de l’élément pour une inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. Le dossier mentionne que certaines règles traditionnelles doivent être respectées si des visiteurs souhaitent participer aux cérémonies de culte associées à l’élément et honorant les ancêtres.

U.5 : L’élément est inscrit à l’Inventaire national du patrimoine culturel immatériel et au Rapport d’inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Les inventaires sont tenus par les départements et institutions nationales, provinciales et des villes. Le dossier explique que les communautés des villages de Bàu Trúc et Bình Đức ont coopéré avec les départements de la culture, des sports et du tourisme des provinces de Ninh Thuận et Bình Thuận et avec le Centre de recherche et d’exposition sur la culture Chăm (province de Ninh Thuận) pour mener des enquêtes, dresser un inventaire, tourner des vidéos et prendre des photos. L’Inventaire est mis à jour tous les ans le 31 octobre.

* 1. Décide d’inscrire **l’art de la poterie du peuple Chăm** sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
  2. Encourage l’État partie à tenir compte des conséquences environnementales découlant de la pratique de l’élément et à mettre en place des mesures de sauvegarde pour limiter les effets de la pollution provoquée par la cuisson des poteries et son impact sur la santé et le bien-être des communautés ;
  3. Rappelle à l’État partie l’importance de garantir une large participation des communautés concernées à la mise en œuvre du plan de sauvegarde.

## PROJET DE DÉCISION 17.COM 7.a.4

Le Comité

* 1. Prend note que l’Albanie a proposé la candidature de **la** **xhubleta, savoir-faire, artisanat et formes d’utilisation** (n° 01880) pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente :

Portée par les femmes et les filles qui vivent dans les régions montagneuses du nord de l’Albanie, la xhubleta est un vêtement fait à la main qui se caractérise par sa forme de cloche ondulée. Elle est majoritairement noire avec des motifs brodés colorés. Sa confection comprend plusieurs étapes, dont la préparation du *shajak* (feutre tissé), la découpe, la couture et la broderie de motifs symboliques. La xhubleta était autrefois utilisée au quotidien à partir de la puberté et était un indicateur du statut social et économique. On assiste toutefois depuis plusieurs décennies au déclin de son utilisation et de sa production, pour différentes raisons socio-politiques et économiques. Les nouvelles politiques mises en place par le système socialiste dans les années 1960 ont modifié les schémas culturels traditionnels et la vie quotidienne des communautés montagnardes, et donc l’utilisation et la production de la xhubleta. Puisque les femmes devaient travailler dans les coopératives agricoles socialistes, la xhubleta n’était plus pratique pour la vie quotidienne. En outre, la collectivisation par l’État a entraîné une pénurie des matières premières nécessaires à sa production. Aujourd’hui, peu de femmes connaissent l’ensemble du processus de confection et la transmission traditionnelle au sein des familles est rare. Toutefois, ce vêtement a gardé sa dimension spirituelle et sociale et fait toujours partie intégrante de l’identité des communautés montagnardes.

* 1. Considère que, d’après les informations contenues dans le dossier, la candidature satisfait aux critères d’inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente comme suit :

U.1 : La xhubleta est perçue comme un élément de l’identité des montagnardes du nord de l’Albanie. L’élément inclut des savoir-faire spécifiques à la création de la xhubleta. Les détentrices et praticiennes de l’élément sont principalement des femmes âgées des zones rurales des Alpes du Nord de l’Albanie. Parmi les autres détentrices figurent les artisanes et tailleuses professionnelles issues d’associations et/ou de centres, ainsi que les apprenties praticiennes. Les femmes réservent ces robes pour les fêtes de famille et transmettent à leurs filles des connaissances sur leur entretien et leur réparation. Certaines gardent même la xhubleta en vue de la porter dans l’au-delà. En outre, la transmission s’effectue par le biais des artisanes et des associations d’artisanes, des départements d’ingénierie textile de l’Université de Tirana et à l’atelier de design et de mode de l’Université des arts. La fonction sociale de la xhubleta se reflète avant tout dans son usage cérémoniel et festif. Elle aide aussi à renforcer le sentiment d’appartenance à la communauté. L’élément a un sens culturel et spirituel fort, associé aux communautés montagnardes.

U.2 : Le dossier explique que la viabilité de l’élément est en déclin depuis les années 1960. À cette époque, pour différentes raisons socio-politiques et économiques, les femmes ont arrêté de porter la xhubleta au quotidien. Même si l’élément a suscité un intérêt grandissant après la chute du régime socialiste, la transmission aux jeunes générations n’a pas été efficace en raison du manque d’outils, de matières naturelles et de la faible sensibilisation des jeunes. Sa transmission est également fortement menacée, puisque seules quelques femmes âgées possèdent les connaissances liées à l’élément. Le dossier présente aussi d’autres menaces dont : le manque de laine naturelle pour la fabrication du vêtement, la diminution de la production de *shajak* (feutre tissé), la pénurie d’artisans produisant les outils nécessaires aux processus artisanaux de confection de la xhubleta et le manque de partenariats intersectoriels.

U.3 : Le plan de sauvegarde proposé a été élaboré en collaboration avec les membres de la communauté qui ont évalué les menaces pesant sur l’élément et identifié les trois objectifs du plan de sauvegarde. Le plan vise à fournir l’infrastructure nécessaire à la revitalisation de l’élément, à renforcer les capacités de confection de la xhubleta et à améliorer la visibilité de la xhubleta parmi les membres de la communauté. Les activités proposées incluent l’analyse du contexte actuel, la production d’une brochure sur l’élément et sa fabrication ainsi que la création du Centre de formation de la xhubleta. En outre, des activités de formation seront organisées pour les formateurs. Le plan prévoit aussi des activités de promotion telles que la création de brochures, de plaquettes et de documents, la réalisation de programmes radiophoniques et télévisuels et l’organisation de festivals afin d’améliorer la visibilité de l’élément. Le Ministère de la culture, à travers la Direction pour la conception et la faisabilité des projets culturels, assurera le suivi des activités et des organisations partenaires.

U.4 : Ce dossier démontre la profonde implication des communautés dans le processus de candidature. Les femmes, les jeunes filles, les artisanes, les collectionneurs et les universitaires ont participé à la proposition de la candidature de l’élément pour une inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. La communauté a fourni des matériaux, des informations, des déclarations et des preuves des savoirs et savoir-faire liés à la confection de la xhubleta. De plus, la communauté a activement pris part au processus de candidature en fournissant des déclarations, des entretiens et des preuves audiovisuelles. Des réunions individuelles et communautaires ont été organisées avec différents groupes d’intérêt afin de collecter des informations et de contribuer au formulaire de candidature. Les ONG et les membres de la communauté travailleront ensemble pour répondre aux objectifs à long terme : créer des outils, fournir des matières premières, former des groupes cibles et créer un centre pour la sauvegarde de l’élément. Le dossier de candidature contient plusieurs lettres et vidéos de consentement provenant des communautés.

U.5 : L’élément est inscrit à trois inventaires qui sont tenus par l’Institut national de l’enregistrement du patrimoine culturel, sous l’égide du Ministère de la culture d’Albanie. Les éléments de ces inventaires sont mis à jour en fonction des besoins de la communauté, des changements identifiés ou des nouvelles procédures légales. Les demandes de mise à jour des inventaires sont proposées par les détentrices, les ONG ou les institutions professionnelles et adressées au Comité national du patrimoine culturel immatériel, qui se réunit une ou deux fois par an.

* 1. Décide d’inscrire **la** **xhubleta, savoir-faire, artisanat et formes d’utilisation** sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;
  2. Prend note en outre que l’Albanie a demandé une assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel, d’un montant de 91 092 dollars des États-Unis, pour mettre en œuvre le plan de sauvegarde de la xhubleta, savoir-faire, artisanat et formes d’utilisation (No 01948) :

Ce programme de sauvegarde, d’une durée de deux ans, vise à soutenir les efforts déployés pour renforcer la pratique et la transmission de l’artisanat de la xhubleta dans le nord de l’Albanie. Ce programme a trois objectifs principaux : fournir l’infrastructure nécessaire à la revitalisation de l’élément, renforcer les capacités de confection des détentrices et améliorer la visibilité de la xhubleta et des valeurs du patrimoine culturel immatériel parmi les membres de la communauté. Les activités proposées consistent, entre autres, à : identifier et créer un réseau de détentrices, créer un centre de formation, acheter les métiers à tisser et le matériel nécessaire et produire de la documentation audiovisuelle sur les activités afin de soutenir les futurs efforts de sauvegarde ainsi que l’évaluation et la durabilité du projet. Afin de renforcer les capacités des parties prenantes principales, le programme organisera quatre ateliers sur le patrimoine culturel immatériel destinés aux détentrices, aux membres de la communauté et aux étudiants universitaires de la filière textile. Pour améliorer la visibilité de l’élément, une brochure, une plate-forme en ligne reprenant des entretiens avec les participants et des supports pédagogiques seront créés. Un événement local sera également organisé, événement durant lequel les détentrices pourront partager leurs connaissances, présenter l’art de la confection de la xhubleta aux communautés et sensibiliser à l’échelle nationale et internationale. Le programme sera mené à bien par le Ministère de la culture, en collaboration avec la municipalité de Malësi e Madhe, l’association « Jehona e Kelmendit », l’association « Gruaja tek Gruaja » et la fondation ARTE.

* 1. Considère en outre que, d’après les informations contenues dans le dossier, la demande satisfait aux critères d’octroi de l’assistance internationale énoncés aux paragraphes 10 et 12 des Directives opérationnelles comme suit :

**Critère** **A.1** **:** Les communautés, groupes et individus concernés ont pleinement participé à la préparation de cette demande. Les membres de la communauté se sont montrés actifs dès le début de la procédure : ils ont collecté des données essentielles, proposé des activités spécifiques et approuvé le plan de sauvegarde. Ils participeront aussi à la mise en œuvre de toutes les activités proposées. Les détentrices âgées participeront également aux ateliers et aideront à former, à partager et à transmettre les connaissances et savoir-faire liés à la confection de la xhubleta.

**Critère A.2 :** Vu les activités proposées qui devront être menées, le budget proposé est approprié. Le dossier mentionne clairement les détails, descriptions et calculs spécifiques liés au coût du projet proposé.

**Critère A.3 :** Les activités proposées visent à sauvegarder l’élément grâce au renforcement des capacités, à l’amélioration de la sensibilisation et de la viabilité de l’élément et à la création d’une infrastructure nécessaire à la revitalisation de l’artisanat de la xhubleta. La demande est cohérente avec les activités principales du plan de sauvegarde proposé, dont l’objectif est de faire face aux menaces identifiées qui pèsent sur l’élément. Le dossier explique également que le Ministère de la culture sera en charge de la mise en œuvre du plan avec des organisations partenaires ainsi que du suivi des activités et des rapports de ces organisations partenaires.

**Critère A.4 :** Le dossier explique que les résultats et les bénéfices du projet seront pérennisés grâce à l’augmentation du nombre de praticiennes. En outre, le réseau établi de personnes possédant ces savoirs et savoir-faire assurera la durabilité du plan de sauvegarde proposé. Une fois le projet terminé, le Centre de formation de la xhubleta sera accessible au grand public et géré par la municipalité de Malësi e Madhe. Les étudiants pourront participer à différents ateliers au sein du Centre de formation de la xhubleta et ainsi soutenir la transmission continue de l’élément.

**Critère A.5 :** L’État partie prendra en charge 9,3 % du coût total du projet, d’autres sources permettront également la prise en charge de 9,3 % du coût total. En d’autres termes, l’État partie demande une prise en charge du Fonds du patrimoine culturel immatériel à hauteur de 81,4 % du coût total du projet. La contribution de l’État partie devrait couvrir l’organisation des ateliers de renforcement des capacités et la coordination du projet ainsi que d’autres petites dépenses.

**Critère A.6 :** Le plan proposé contribuera à renforcer les capacités des communautés par le biais d’ateliers qui se concentreront sur les mesures de sauvegarde et le développement de politiques. De plus, le Centre de formation de la xhubleta organisera des activités et programmes de formation afin de promouvoir la transmission de l’élément. La stratégie de formation s’appuiera sur les ressources existantes et les détentrices possédant les connaissances liées à la confection de la xhubleta afin de former de nouvelles praticiennes. Les nouvelles praticiennes seront, à leur tour, capables de sauvegarder les savoirs et d’assurer la transmission de l’élément aux générations futures.

**Critère A.7 :** L’État partie a bénéficié de l’assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel pour deux projets aujourd’hui terminés : (a) « Inventaire de l’isopolyphonie populaire albanaise » (24 500 dollars des États-Unis, mars 2011 - mars 2012) ; (b) assistance préparatoire (Registre de bonnes pratiques de sauvegarde) pour le projet « Le Festival folklorique national de Gjirokastra (NFFoGj), 50 ans de meilleures pratiques de sauvegarde du patrimoine immatériel albanais » (9 800 dollars des États-Unis, novembre 2018 - avril 2019) ; ainsi que pour un projet en cours : (c) « La réalisation, avec la participation des communautés, d’un inventaire du PCI en Albanie en vue de sauvegarder et le transmettre aux générations futures » (213 260 dollars des États-Unis, février 2020 - octobre 2022). Le travail décrit dans les contrats relatifs à ces projets a jusqu’à présent été effectué conformément aux réglementations de l’UNESCO.

**Paragraphe 10(a) :** Le projet proposé est d’ampleur nationale et implique la participation des communautés, sous l’égide du Ministère de la culture. La municipalité de Malësi e Madhe a prévu de collaborer avec plusieurs associations, une fondation et des ONG. Chacun de ces partenaires aura des responsabilités définies.

**Paragraphe 10(b) :** Le projet améliorera la visibilité de la xhubleta, formera de nouvelles praticiennes et fournira des outils pour cette formation et pour la confection du vêtement. Les nouvelles praticiennes pourront proposer leurs services à la communauté, en raccommodant les anciennes xhubleta et en en fabriquant de nouvelles. Des ONG et des entreprises citoyennes pourraient souhaiter investir dans la production et soutenir des projets de start-ups. Ces efforts pourraient encourager plus de membres de la communauté à participer à des formations, ce qui augmenterait le nombre de praticiennes. En outre, le Centre de formation de la xhubleta pourrait inspirer d’autres régions du pays à reproduire ce modèle.

* 1. Décide d’approuver la demande d’assistance internationale de l’Albanie pour la mise en œuvre du plan de sauvegarde pour **la xhubleta, savoir-faire, artisanat et formes d’utilisation** et accorde à cette fin le montant de 91 092 dollars des États-Unis à l’État partie ;
  2. Invite l’État partie à utiliser le formulaire ICH-04-Rapport pour rendre compte de l’utilisation de l’assistance accordée ;
  3. Félicite l’État partie pour ce dossier bien préparé qui peut servir d’exemple de plan de sauvegarde complet visant à améliorer la viabilité d’un élément menacé et nécessitant une sauvegarde urgente ;
  4. Félicite en outre l’État partie d’avoir pris en compte la possibilité de réutilisation des matériaux et la durabilité environnementale dans le cadre de la sauvegarde de l’élément.